

# BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

## HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

### DU PÉRIGORD

PARAISANT TOUS LES DEUX MOIS



TOME XXXV



PÉRIGUEUX

IMPRIMERIE DE LA DORDOGNE, RUES AUBERGERIE ET DES FARGES.

—  
1908

---

## INVENTAIRE DES EFFETS MOBILIERS

D'UNE GRANDE DAME DU PÉRIGORD

AU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE.

Le 26 juillet 1733, Monsieur (3) l'évêque d'Arras bénissait à Paris l'union d'un gentilhomme périgourdin, Hubert de Bou-

---

(1) Arch. dép., série L.

(2) Aujourd'hui commune de Ladouze.

(3) A cette époque, en parlant à un évêque, un ministre, un intendant, on disait : *monseigneur*, mais en parlant d'eux on disait : *monsieur l'évêque de*, *monsieur le Garde des Sceaux*, *monsieur l'intendant de*.

cher, comte de La Tour, du Roch et d'Allas, avec Élisabeth de Brunet de Neuilly.

Cet officier, fils de Guillaume de Boucher, seigneur du Roch et de la Tour, et de sa seconde femme, Catherine d'Aubusson de Remiremont, avait de brillants états de services militaires, qui lui valurent, jeune encore, la croix de Saint-Louis, puis, ce qui ne gâte rien, de la fortune. Les Boucher, tout en étant d'excellente maison, avaient gagné beaucoup d'argent dans leurs forges du Sarladais (ils en possédèrent à Racaudou et à Manaurie dès le xvi<sup>e</sup> siècle). La jeune fille était également de bonne et riche famille. Son père, Jean-François Brunet de Neuilly, commanda Bourbon-Cavalerie, dont il était lieutenant-colonel, et sa mère, Angélique-Euphémie Hébert, était sœur de l'Introducteur des Ambassadeurs.

On comprend que, nièce d'un tel personnage, sœur d'un écuyer de Louis XV (1) et belle-fille d'une d'Aubusson, la jeune comtesse de La Tour du Roch allât dans le monde à Paris. On peut même être certain qu'elle était reçue à la Cour, car, en 1768, le Roi, la Reine et le Dauphin signent au contrat de mariage de sa fille, Catherine-Élisabeth, avec Michel de Lupé-Pothuau des Naudries.

Élisabeth de Brunet fut enlevée prématurément à l'affection des siens, le 7 mai 1760. Elle avait 37 ans, étant née à Neuilly-en-Vexins, le décembre 1722, où Thomas Rivié, baron de Chars et M<sup>me</sup> de Maigremont l'avaient tenue sur les fonts baptismaux. Ce décès amena une licitation des objets mobiliers personnels, dépendant de sa succession qui nécessita deux actes consécutifs, mais dont le second est la conséquence du premier : l'inventaire des dits effets et leur vente aux enchères. Ces pièces nous ont été aimablement

---

(1) Jean-François-André de Brunet, comte de Neuilly, marié à Rosalie de Beauchamp, dont une sœur, Philippine de Beauchamp, épousa un gentilhomme du Périgord, N... de Mandavi, officier aux Chasseurs de Gévaudan, qui émigra et prit du service en Angleterre. (Je dois ces détails et plusieurs concernant M<sup>me</sup> de La Tour à l'obligeance de l'arrière petit-fils du comte de Neuilly ci-dessus, M. le comte de Neuilly de la Pastelière).

communiquées par M. le comte de La Tour ; elles font partie du chartrier de son château du Roch d'Allas.

Pour la commodité de la lecture (très peu attrayante, j'avoue, — c'est plutôt un document que j'offre) et pour mieux saisir l'importance et la valeur relatives des objets décrits et vendus, j'ai détaché de l'acte : vente aux enchères, les articles correspondant à ceux de l'inventaire, pour les intercaler en dessous de ceux-ci, avec le prix atteint à la criée. (Ils sont en *italiques*).

Ceux qui n'avaient pas été inventoriés seront ajoutés *in fine* avec les formules introductives et de clôture du second acte.

Il m'a paru intéressant de donner quelques explications concernant ces *choses* de la toilette féminine d'une grande dame du xviii<sup>e</sup> siècle. J'avais supposé que cette recherche ne serait pas très difficile. Hélas ! j'ai eu beau les multiplier, consulter un certain nombre d'ouvrages spéciaux (1), poser des questions dans l'*Intermédiaire des Chercheurs*, plusieurs des expressions me sont restées inconnues, telles que *pinsebec*, *fleur d'onit*, etc. Je me console en songeant que, bien que nous soyons à une époque où les livres, la presse, etc., expliquent les choses mille fois plus qu'il y a un siècle et demi, il sera peut-être un peu difficile de connaître dans deux ou trois siècles ce que signifient actuellement : *Radzimir*, *Louisine*, *Caracul*, *Zenana*, *Pilou*, et autres expressions bizarres concernant la toilette de nos femmes et de nos filles.

---

« L'an mil sept cent soixante, le sept juin, deux heures de relevée.  
— A la requête de M<sup>e</sup> Jean-Baptiste Paris, procureur au Châtelet de Paris, y demeurant, rue des Boucheries, paroisse de St-Sulpice, au nom et comme procureur de haut et puissant seigneur, messire Hubert De Boucher, chevalier, seigneur comte de La Tour du Roch,

---

(1) *Le Costume historique*, par Racinet. — *Journal de Madame Elloff*, par de Reiset. — *Histoire du costume en France*, par Quicherat. — *Histoire de la mode en France*, par Chalamel. — *Costumes historiques*, par Duplessis. — *Histoire de la dentelle*. — *Dictionnaire encyclopédique de Larousse*,

d'Alas et autres lieux, ancien capitaine au régiment de Trenel, tant en son nom, à cause de la communauté des biens qui a été établie entre led. seigneur comte de La Tour du Roch et de deffunte haute et puissante dame Élisabeth de Brunet, son épouse, suivant la jurisprudence du Parlement de Bordeaux et par leur contrat de mariage passé devant M<sup>e</sup> Aleaume et son confrère, notaires à Paris, le 24 juillet 1753, que comme tuteur de demoiselles Catherine-Euphémie-Élisabeth et Victoire de Boucher de La Tour du Roch, leurs enfants mineurs. Led. M<sup>e</sup> Paris, fondé de la procuration, spéciale à l'effet des présentes, dud. seigneur comte de La Tour, passé devant M<sup>e</sup> Horque de Cerville, l'un desd. notaires qui en a la minute, et son confrère, le 23 may dernier.

Et en la présence de haut et puissant seigneur Jean-François-André Brunet, chevalier, seigneur de Neuilly et autres lieux, écuyer ordinaire du Roy en sa grande écurie, demeurant ordinairement à Versailles, oncle maternel desd. demoiselles mineures et leur subrogé-tuteur.

Les dits seigneurs comte de La Tour du Roch et de Neuilly nommés aux dites charges de tuteur et subrogé-tuteur.... suivant acte enregistré... Lesd. demoiselles mineures sont habiles à se dire parties héritières pour moitié de la dite dame comtesse de La Tour leur mère... Il a été par les conseillers du Roy, notaires au Châtelet de Paris, soussignés, procédé à l'inventaire et description de tous et chacun des biens meubles et effets, linges et hardes, bijoux; deniers comptans, titres et papiers, et toutes choses quelconques étant et dépendant de la succession de la dite feuë dame comtesse... trouvés et étant dans les lieux ci-après désignés, dépendant d'une maison, scise à Paris, rue de Verneuil, appartenant à M. Hébert, cy devant Introduceur des Ambassadeurs; lesquels lieux étaient occupés par les dits seigneur et dame comte et comtesse de La Tour du Roch, et la dite dame comtesse y est décédée le sept may dernier. Le tout représenté et mis en évidence par d<sup>elle</sup> Angélique-Élisabeth de Brunet de Neuilly, demoiselle majeure, sœur de la défunte, demeurant même maison, faisant à cet égard pour l'absence du dit seigneur comte de La Tour, après serment par elle fait... détourné ni diverti aucune chose directement ou indirectement.

La prisée des meubles et effets y sujets a été faite par M<sup>e</sup> Lecouturier, huissier, commissaire-priseur... Et ont signé la minute des présentes demeurée aud. M<sup>e</sup> de Cerville, notaire, qui a délivré ces présentes ce jourd'huy 3 octobre 1769 (*Signé :*) LEDOUX. — ORQUE DE CERVILLE ».

« Avant de procéder au dit Inventaire, lad. d<sup>lle</sup> de Neuilly et led. M<sup>e</sup> Paris ont déclarés que les lieux que lesd. seigneurs comte et comtesse de La Tour du Roch occupaient en lad. maison de M<sup>re</sup> Hébert, consistaient en trois pièces sur la gauche en entrant au rez-de-chaussée, que M<sup>re</sup> Hébert, leur oncle, les nourrissait et logeait, que les meubles meublans, garnissant lesd. trois pièces, sont à M. Hébert, et qu'il n'y a que ce qui sera cy après inventorié à eux appartenant et ont signé au même endroit de la minulte demeurée au dit M<sup>e</sup> de Cerville, notaire ».

DANS UN CABINET AU SECOND DONNANT SUR LA COUR.

Premièrement (1). Une robe de satin d'Holande, fond vert, à fleur d'or, garnie d'une dentelle d'or (2), et son ajustement pareil, prisee..... 200 l.

*... Ne s'étant point trouvé d'enchérisseur, ledit article a été tiré pour mémoire.*

II. — Une autre robe de Gros de Tour (3), broché, fond lila, garnie d'une dentelle d'argent, et son ajustement pareil, prisé... 120 l.

*... Criée avec un jupon de taffetas blanc et vendue à M<sup>me</sup> Dufeye, pour..... 124 l. 1 s.*

III. — Une autre robe de satin des Indes, rayes blanches et jaunes

---

(1) Les numéros d'ordre n'existent pas ensuite sur l'acte, mais je les ajoute parce que l'acte de la vente se réfère aux articles comme s'ils étaient numérotés. — A chaque article la prisee est exprimée, dans l'original, en lettres, avec report, en marge, de la valeur en chiffres romains. Pour simplifier je ne porte la somme qu'en bout de ligne et en chiffres arabes. *L*, indique les livres et *s* les sols. — Ce qui est en *italiques* a été reporté de l'acte de vente en dessous des articles de l'acte d'estimation, pour plus de commodité.

(2) Le *satin* est une étoffe de soie plate, moëlleuse, à chaîne fine. Les Chinois préparent à l'huile des satins, aussi la poussière s'y attache-t-elle.

Le *point d'Espagne*, dans son acception habituelle, est une *dentelle d'or*, parfois brodée en couleur sous Louis XIV. Cette dentelle fut fabriquée surtout par les Juifs, après leur expulsion d'Espagne en 1492, puis en Italie, à Florence et à Lucques. Dans l'inventaire d'un marchand d'Angoulême, j'ai trouvé que la dentelle d'or était estimée 72 livres le marc et celle d'argent 52 livres.

(3) *Gros de Tours* : soie souple et à grosses côtes régulières, fabriquée à Tours suivant la méthode italienne et celle de Lyon, dans des fabriques créées par Louis XI en 1470.

à fleurs d'or, garnie d'une petite dentelle d'or, avec son ajustement pareil, lad. robe doublée de taffetas blanc (1), cy prisée.....	80 l.
... Robe et jupon de Péquin rayée... faisant l'article trois... vendue à M <sup>elle</sup> de Neuilly, pour.....	92 l.
IV. — Une autre robe de satin fond rose à ramage blanc, garnie en chenille (2), prisée.....	60 l.
... Vendue à M <sup>me</sup> Dufeye.....	84 l.
V. — Une autre robe et son jupon de pékin (3) à fleurs, prisée.....	60 l.
VI. — Une autre robe et son jupon dauphine (4), fond blanc ramagé vert mur, prisé.....	72 l.
... Vendus à M. Fortin, demeurant rue du Vieux-Colombier, pour.....	124 l. 1 s.
VII. — Une robe et jupon de taffetas des Indes, rayée et brochée,	

---

(1) On sait que le *taffetas* est une soie mince et brillante qui ne forme pas de côtes.

(2) On appelait ainsi autrefois une étoffe semblable à la passementerie veloutée de soie, nommée *chenille* de nos jours.

(3) Le *pékin* est une étoffe de soie et rayée, genre taffetas, qui se faisait primitivement en Chine.

Sous la robe, on portait une ou deux jupes de soie de même couleur que la robe et superposées, celle de dessous était garnie d'un petit volant. La jupe paraissait quand la robe était très ouverte pour cela sur le devant.

(4) La *dauphine* était une étoffe à grains, en soie, côtelée et granitée, formant dans la trame une sorte de bande. Cette soie est ouvragée à deux épaisseurs.

Ces robes étaient dites à *falbalas*, car leur garniture abondante et touffue produisait une étrange confusion. Un volant partait du haut du dos, comme dans les robes à la Wateau; la robe était flottante sur le corsage; à peine le linge se montrait-il au haut du corset, linge appelé *modestie* et dont je parlerai plus loin.

Voici, du reste, comment Racinet décrit la toilette d'une dame de 1760. La chevelure nue est disposée selon l'école de Frison. Elle est, à cette date, de peu de volume, en boucles, à chignon plat; elle dégage le cou laissant la tête petite. Le corsage, très long, est de ceux qui, avec l'ample panier, donnaient au corps fluet l'aspect d'un oranger en caisse. Les bas blancs à coins brodés, les souliers blancs, pointus, à la boucle décorée d'émail, à hauts talons de bois parent la jambe. La chemise est assez courte. — On ne portait pas de pantalons, appelés caleçons à l'aurore du XIX<sup>e</sup> siècle.

- fond blanc, garnie en blonde (1), prisee..... 40 l.  
 . (Pas trouvé le prix de la vente).
- VIII. — Une robe de poüe (2) de soye noire ; une autre robe et ju-  
 pon de toille à fleurs, fond brun, doublée de vieux taffetas, prisees en-  
 semble..... 60 l.  
 ... *Robbe et son jupon de pequin blanc à fleurs faisant partie de l'ar-  
 ticle huit...., vendue à M<sup>me</sup> Lambert, pour.....* 52 l. 4 s.  
*Item, une robbe et son jupon de faille de toille à fleurs...., vendue à  
 M<sup>me</sup> Dufeye, pour.....* 50 l. 4 s.
- IX. — Une robe de taffetas couleur de rose et son tablier pareil ;  
 une autre robe et son tablier de taffetas blanc (3), fond lila,  
 prisé..... 40 l.  
 ... *Robe et tablier de taffetas blanc garnis de taffetas chiné faisant  
 partie de l'article 9, crié à 30 livres et vendu pour.....* 40 l.  
*Robe et tablier de taffetas de couleur de rose... vendus (aussi) à M<sup>me</sup>  
 Duffeye pour.....* 38 l. 12 s.
- X. — Trois robes, deux tabliers et un jupon, de toille à fleurs, fond  
 blanc et sablé, doublés de vieux taffetas, prisés ensemble..... 72 l.  
 ... *Robbe et son jupon de toille de cotton à fleurs, doublée de taffetas  
 flambé... vendue à M<sup>me</sup> Lambert.....* 144 l.  
*Une robe de toille de cotton à fleurs et un tablier en deux mor-  
 ceaux de pareille toille de cotton, doublée de taffetas blanc..... ven-  
 due.....* 72 l. 2 s.  
*Une robe et un tablier de toille de cotton à fleurs, doublée de taffe-  
 tas flambée... vendue.....* 159 l.
- XI. — Une robe en pièces de taffetas des Indes, rayé blanc et  
 bleu, avec une petite fleur en or, le tout broché ; une autre robe en

(1) La blonde est une dentelle espagnole, de fabrication surtout catalane, toute en soie noire ou blanche ; elle servait spécialement à faire des mantilles. On en fait maintenant des imitations à la machine. Quelques blondes ressemblent à la dentelle de Lille, présentant un mince réseau composé d'hexagones avec un demi-tracé par un gros fil ; d'autres, à fond double, attestaient, par leurs dessins fleurés, l'imitation du genre flamand.

(2) *Poult de soie* : belle étoffe de soie unie, à grains très gros.

(3) Le *tablier* commençait à paraître avec beaucoup de succès dans les costumes de moyenne tenue ; il rappelait la mièvrerie des goûts champêtres, qui commençaient à poindre.



pièce, de pékin rose et blanc, prisées ensemble..... 72 l.

(Je ne trouve pour cet article que ceci :)

... Une robe des Indes rayée bleue et blanche à fleurs d'or... ne s'étant point trouvé d'enchérisseur... ledit article a été retiré.

XII. — Trois robes en pièce, le tout de toile à fleurs d'onit, une fond petit jaune, une autre fond sablé et l'autre rayée, prisées ensemble avec un coupon de quatre aulnes et demy de toile à fleurs, fond blanc à petits carreaux et mosaïque..... 40 l.

... Une robe en pièce de toile à fleurs faisant partie de l'article douze... vendue..... 36 l.

Un coupon de quatre aulnes et demye vendu à M. Duguerrois..... 14 l. 12 s.

XIII. — Un mantelet (1), trois coëfes et quatre scrupuleuses (2), le tout de différents taffetas, deux paires de bas de soye blancs (3), prisés ensemble..... 10 l.

... Six respectueuses et deux coiffes, tant de taffetas que de dentelle, faisant partie de l'article treize... vendues..... 9 l. 15 s.

XIV. — Trente-six chemises à usage de femme, de toile royale ; trente-sept mouchoirs tant de toile blanche qu'à carreaux ; quatre chemises de couche ; deux camisoles, plus treize corsets (4), tant de bazin que de futaine (5) ; trois manteaux de lit de toile en coton

---

(1) A cette époque le *mantelet* était garni d'un capuchon ou *coqueluchon*. La *mantille* française était un mantelet d'été en gaze, dentelle ou réseau. J'en ai encore vu porter dans mon enfance.

(2) Il semble résulter de la vente que *respectucuse* et *scrupuleuse* c'est tout un. Je n'ai pu trouver ce que l'on désignait sous ces noms.

(3) Les bas de soie de femme valaient 5 à 6 livres, ceux des hommes le double.

(4) On lit dans l'*Histoire de la Mode en France*, p. 165 : « La femme de 1760 est poudrée ; mais ses cheveux sont arrangés à la chinoise et surmontés d'une petite pointe en soie de couleur ; elle a un *corset*, quoique puissent dire contre le corset les critiques et les médecins (j'ai vu de ces corsets en baleines rigides et même en acier). Elle a un fichu se tenant droit sur les épaules et appelé *monte-au-ciel* ; elle a un casaquin ou *pet-en-l'air* (sous Napoléon III, n'y eut-il pas des *ruse-pets* ?), dont les basques redescendent sur le panier, ou un caraco. Elle a un peignoir pour unique vêtement, sans ajustement à la taille et noué par devant avec des rosettes de rubans ».

(5) La *futaine* est une étoffe croisée de coton et de fil, velue et à grains d'orge. C'est surtout dans le nord de l'Italie et à Chambéry qu'on la fabriqua.

blanc ; huit serviettes de toilette : deux peignoirs (1) ; sept paires de poches de bazin (2) ; douze bonnets picqués ; trois paires de bas de coton, faits au métier ; douze frottoirs ; douze vieilles serviettes de toile ouvrées ; quatre paires de bouts de manches, garni de mousseline ; quatre taves d'oreillers, prisé le tout ensemble.....	96 l.
... Neuf corsets de bazin et de futaine.....	13 l. 15 s.
... Neuf bonnets picqués et une camisolle.....	4 l. 12 s.
... Six paires de poches de bazin.....	6 l. 13 s.
... Trois camisolles de futaines, vendues à M <sup>lle</sup> Soffièr dans la maison où nous sommes.....	5 l. 12 s.
... Deux manteaux de lit de toile de coton.....	12 l.
... Trois peignoirs de toile blanche.....	6 l. 1 s.
... Six chemises de toile fine.....	19 l. 15 s.
... Quatre camisolles de futaine.....	34 l. 3 s.
... Trois paires de manchettes de couches de mousseline rayée... vendues.....	7 l.
... Trois demi-chemises de couches de toile, garnies de mousseline et de dentelle.....	4 l. 4 s.
... Deux peignoirs de toile.....	2 l. 8 s.
... Huit mouchoirs de toile à fleurs... au sieur Duguerrois, demeurant cloître de Saint-Jean-de-Latran.....	11 l. 19 s.
... Huit mouchoirs de toile de coton bleu et blanc, vendus à M <sup>lle</sup> de Neuilly.....	7 l. 8 s.
... Douze chemises de toile blanche fine.....	46 l. 16 s.
... Onze frottoirs de futaine et trois paires de bas de coton.	7 l. 6 s.
... Huit serviettes de toile ouvrée, vendues à M <sup>me</sup> Le Sueur.	2 l. 12 s.
... Six chemises de toile fine.....	21 l. 1 s.

(1) Ces peignoirs semblent des peignoirs de cabinet de toilette et non le peignoir dont j'ai parlé ci-dessus pour la femme de 1760.

(2) Le *basin* est une étoffe croisée dont la chaîne est de fil et la trame de coton. Il y a des basins unis, cannelés, figurés avec ou sans poils. Les principales fabriques étaient à Troyes, Lyon, Saint-Quentin ; on confectionne encore le basin en Angleterre et dans l'Inde. Le nom viendrait, dit-on, de Bazin, roi de Thuringe, dont la veuve remariée à Chilpéric, fut mère de Clovis.

- ... *Un corset baleine... vendu à M<sup>me</sup> Montenard*..... 8 l. 1 s.
- ... *Dix mouchoirs, dont neuf de mousseline et l'autre de soie... vendus à M<sup>me</sup> Acart (1)*..... 15 l.
- XV. — Deux jupons de toile blanche, deux autres de Molton d'Espagne, trois de bazin, deux autres de mousseline garnis, trois à l'aise (2), estimé le tout ensemble..... 50 l.
- ... *Trois grandes à l'aise de toile... vendues à M<sup>me</sup> Dubois*.... 9 l.
- ... *Deux jupons de Molton d'Espagne... vendus à M<sup>me</sup> Vavocque, demeurant dans la maison où nous sommes*..... 42 l. 5 s.
- ... *Trois jupons de bazin garnis de mousseline... vendus à M<sup>me</sup> Vavocque*..... 35 l. 2 s.
- ... *Deux jupons de mousseline garnis... vendus à M<sup>me</sup> Montenard*..... 21 l.
- XVI. — Onze livres de soie à filer, estimée..... 33 l.
- XVII. — Un jupon en pièce, de drap de soie blanc, un couvre-pied d'aigle (3), couvert de taffetas gris. Un autre couvre-pied, picqué de toile de coton (4) blanche, brodé en soie, prisé ensemble avec deux rouets à filer sur les genoux, de bois de noyer, le tout..... 24 l.
- XVIII. — Une paire de manchettes (5) à trois rangs de

---

(1) Mme Dufeye et Mme Lambert, probablement des marchandes à la toilette, ont acquis presque tous les objets pour lesquels je ne donne pas le nom des acquéreurs.

(2) Peut-être était-ce ce qu'on nomme de nos jours des à l'aise, pièces de toile repliées, qu'on glisse entre le drap et la couette dans les lits des malades.

(3) On orthographiait ainsi parfois ce que l'on écrit de nos jours *édredon* ; c'est fait avec le duvet de l'éder, oiseau blanc du nord de l'Europe.

(4) Ces *toiles-coton* étaient à grands sujets, souvent dessinés par Huel, imprimés généralement en rouge sur blanc ; néanmoins il en existe en d'autres couleurs, telles que lilas.

(5) Les dentelles, qui se voyaient aux poignets des manches *en éventail*, s'appelaient des *rangs d'engageantes* ; on nommait aussi, quand les manches s'ouvraient plus haut, *manches en pagode*, nom que l'on retrouve sous le deuxième Empire. En effet, les manches d'étroites dans le haut devenaient bouffantes près du poignet et étaient abondamment pourvues de dentelles.

- points d'Alençon (1) ; une autre paire à trois rangs de Malines brodée (2), prisés ensemble..... 72 l.
- ... Paire de manchettes... d'Alençon..... 79 l. 1 s.
- ... Paire de manchettes... de Malines... vendues à M. Dubois. 92 l. 10 s.
- XIX. — Deux autres paires de manchettes à trois rangs de différentes dentelles de bride, à raseau, de Valenciennes (3) et autres, avec leurs entoilages de mousselines brodées ; quatorze paires de manchettes à trois rangs rayées et brodées, prisées ensemble..... 80 l.
- ... Deux paires de manchettes de dentelles de Malines à trois rangs, montées sur une mousseline brodée des Indes, faisant partie de l'article 19, criées à 30 livres et vendues à M<sup>me</sup> Lambert pour..... 57 l. 1 s.
- ... Huit paires de manchettes de mousseline brodée et rayée. 63 l. 9 s.
- XX. — Huit tant bonnets que coëffures de différentes dentelles de bride et à raseau, prisées..... 60 l.
- 

(1) Colbert appela de Venise des ouvrières, qu'il installa à Alençon pour créer l'industrie des dentelles, industrie qui y devint bientôt très florissante. Le *point de France*, qui s'y faisait, était tellement de mode à la Cour, qu'on n'y était reçu, dit-on, qu'à la condition d'en porter sur soi. La dentelle d'Alençon se travaille à la main sur parchemin, avec une aiguille et une petite pince ; on n'utilise que du fil de lin. A l'époque qui nous occupe, environ 9,000 ouvrières étaient employées à ce travail délicat.

(2) La dentelle de Malines se fait surtout à Anvers, à Lierre, à Turuhout ; elle est très légère, transparente et fait beaucoup d'effet. Sous Louis XV elle était campanée, avec un picot sur les deux bords pour la plisser ou la rucher.

(3) Dans la dentelle l'entoilage est le fond, le *toilé* est la fleur ou le dessin ; le fond se nomme aussi *réseau*, champ, treille. Le réseau se fait de deux manières : à l'aiguille et au fuseau ; en petites bandes le plus souvent, lesquelles sont réunies à « l'assemblage ou point de raccroc ». Actuellement les réseaux se font à la mécanique. — La dentelle *bride* est celle dont le tissu est plus fort que le réseau.

Les dentelles de Valenciennes se font à fond de réseau carré et quelquefois rond. Les fuseaux en formant la treille se tordent 4 ou 5 fois ; plus ils sont tordus, plus c'est solide et transparent. On ne doit pas dire : point de Malines, point de Valenciennes, parce que *point* indique une dentelle faite au fuseau sur le coussin ; *point* signifie une espèce particulière de réseau, comme : point de Paris, point de neige, point à la Reine, point à chaînette.

... — Une coiffure et son bavolet (1) de dentelle de Valenciennes à raiseau... vendue à M<sup>me</sup> Soixon..... 59 l. 19 s.

... Trois bonnets de dessous de dentelle tant à bride qu'à raiseau... vendus au sieur Bouneau..... 23 l. 8 s.

... Deux bonnets de dentelle de Malines... vendus à M<sup>lle</sup> Fissier l'année, pour..... 30 l. 19 s.

... Une coiffure de dentelle de Valenciennes... avec barbe... vendue pour..... 35 l. 9 s.

XXI. — Quatre palatines (2) et onze tours de gorge (3) de mousseline rayée, onze mouchoirs de coton et huit coëffes, le tout en mousseline; six coupons de mousseline rayée; une paire de bas en soye grise et une paire de bas en soye blanche, prisé ensemble.... 40 l.

... Quatorze tours de gorge de mousseline rayée et brodée... vendus à M. l'abbé Lachevalerie..... 7 l.

... Huit coiffes et deux cornettes (4) de mousseline... vendues à M<sup>lle</sup> Fissier, la cadette..... 8 l. 3 s.

... Quatre fichus frisés de mousseline rayée et brodée... vendus à M<sup>me</sup> de Lahaye..... 3 l. 9 s.

... Une paire de bas de soye pluchée en dedans et une garniture de robe de taffetas rose... vendus..... 7 l. 19 s.

XXII. — Trois palatines de dentelle, quatre bonnets ronds (5) garnis de dentelles, prisés ensemble..... 36 l.

---

(1) Le *bavolet* était comme un volant, qui pendait derrière la coiffe entre les épaules; au xvii<sup>e</sup> siècle on l'appelait *bavolette*.

(2) La *palatine* est une sorte de fichu qu'on se mettait sur les épaules pour sortir. L'hiver elle était en fourrure : martre ou petit-gris; l'été, en point d'Angleterre, en blonde, en ruban peint, en chenille ou en taffetas découpé en forme de fleur. Les palatines en duvet de cygne s'appelaient *chat*. (*Quicherat*).

(3) Les *tours de gorge* étaient de petites collerettes « posées au défaut de la robe. » (*Id.*, p. 555).

(4) La *cornette* était un petit bonnet de dessous; il y en avait pour la nuit et pour le jour.

(5) Il y a cinquante ans, la majorité des dames de la société portaient des bonnets, actuellement c'est l'exception; dans des provinces elles portaient même des coiffes au commencement du xix<sup>e</sup> siècle, surtout les veuves. Le bonnet n'est guère plus que l'apanage des vieilles dames anglaises.

- ... Quatre bonnets ronds garnis de petites dentelles tant de Malines que de Valenciennes à bride et à raiseau... vendus pour..... 19 l.
- XXIII. — Un surtout veste et une culotte de drap d'écarlate (1), garni de boutons de pinse-bec doubles et croisé de soye blanc, prisé 72 l.
- XXIV. — Six chemises de toile demi-Hollande, garnies de manchettes en mousseline brodée, six cols de mousseline, six mouchoirs de toile à carreaux, deux paires de bas en soye blanc, deux paires de souliers de cuire noir (2), un chapeau de castor brodé d'or, une épée à garde d'acier damasquinée, prisé ensemble..... 80 l.
- XXV. — Neuf éventails d'ivoire et de bois des Indes, une navette d'écaille blonde, un étui à rouge d'ivoire, un autre de roussette, prisé ensemble..... 10 l.
- XXVI. — Un étui d'or en canonière et à filets aux armes de la famille, prisé..... 100 l.
- XXVII. — Une émeraude entourée de brillants, montée en or, un grenat entouré de petites roses et monté en or, prisé ensemble 120 l.
- XXVIII. — Quatre anneaux à oreilles d'or, un anneau de mariage en or et argent, deux caves de poche (3) garnies chacune de deux flacons de cristal à bouchons d'or, prisé..... 40 l.
- XXIX. — Une montre d'or à répétition, à boîte guillochée avec sa chaîne de pinse-beck, prisee..... 220 l.

---

Vient ensuite l'analyse du contrat de mariage passé entre M. de La Tour et M<sup>lle</sup> de Brunet, et la mention de deux pièces, dont l'une est une hypothèque du marquis d'Argence, l'autre

---

(1) C'était une culotte de cheval, vraisemblablement; les dames montaient souvent à califourchon.

(2) On se chaussait de souliers mignons à talons de bois avançant jusque sous la cambrure du pied. Ces talons, dits « Louis XV » sont toujours à la mode et toujours dangereux.

(3) Les femmes portaient des boîtes, leurs poches en étaient encombrées. Qu'elles prisassent ou non, elles avaient leur tabatière, puis une boîte à mouches, une boîte à odeurs, une boîte à bonbons, des étuis, une cassolette. Ces objets qui se brisaient difficilement, sont relativement communs. Ils sont ornés de miniatures, de ciselures fines, de pierres précieuses, etc.

une opposition à ce sujet ; l'acte se termine par cette formule :

« Tenu pour clos le trente juin mil sept cent soixante ; signé : Fiflet de Barville, avec paraphe. Rayé trois mots comme nuls. (Signé) : HORQUEDECERVILLE. LEDOUX ».

Comme je l'ai expliqué au début, l'inventaire des effets de la comtesse de La Tour fut suivi d'une vente aux enchères. J'ai donné ci-dessus le résultat de cette vente pour la plupart des articles. Voici maintenant ce qui concerne ces enchères et les articles non mentionnés plus haut :

« L'an mil sept cent soixante, le mercredi dix huit<sup>e</sup> jour de juin, deux heures de relevée, sur le réquisitoire de M<sup>e</sup> Jean-Baptiste Paris... fondé de procuration de... messire Hubert de Boucher, chevalier, seigneur de la Tour du Roch, d'Alas... comme tuteur... », etc. Pour procéder à la vente des effets contenus dans l'inventaire ci-dessus on fit « mettre un tapis contre la porte et entrée dud. hostel pour faire connoître au public que si fait vente de meubles par autorité de justice. » On procéda à la vente « suivant et ainsi qu'il suit : »

« Premièrement, nous avons exposé et mis en vente six paires de souliers de différentes étoffes, non compris au dit inventaire et mémoire, faisant partie de la dite succession, criée trois livres, et, après plusieurs publications et diverses enchères, vendue, adjugée et délivrée à M<sup>me</sup> Lambert, comme plus offrante et dernière enchérisseuse, demeurant rue du Coulobmier, pour le prix et somme de six livres deux sols, cy..... 6 l. 2 s.

Item, quatre paires de mulles (1) de différentes étoffes, non compris au dit inventaire... vendues à M<sup>lle</sup> de Neuilly..... 9 l.

Item, deux paniers de toile de Siamoise (2), dont un de baleine et l'autre de canne... vendus à M<sup>me</sup> Silly; pour..... 3 l.

---

(1) La *mule* des femmes était une chaussure sans quartiers et aussi une chaussure de dessus pour se garantir de la crotte.

(2) Toile peinte aux Indes, ou à la manière des Indes, en couleur solide et durable. Baissant ensuite de prix les *indionnes* baissèrent de qualité.

Item, deux linges de sein (1), un tour de lange de mousseline brodée... vendus à M<sup>me</sup> Cart..... 9. l. 19 s.

Item, une garniture de dentelle de Valenciennes et son fond, non compris au dit inventaire et néanmoins faisant partie des effets de la dite succession, criée à 40 livres et vendue à M<sup>ms</sup> Dufeye, pour..... 68. l. 1 s.

Item, six sacs tant brodés en or qu'en argent, de taffetas, le tout de différentes couleurs, faisant partie des effets de la dite succession, criée à 12 livres et vendus à M<sup>me</sup> Saxon, pour..... 18 l. 4 s.

Ce fait et après avoir vacqué à ce que dessus, depuis l'heure de deux de relevée jusqu'à celle de huit sonnée. La demoiselle de Neuilly, le dit M<sup>e</sup> Paris et mon dit sieur de Neuilly nous ont dit ne vouloir plus rien vendre du contenu de l'inventaire, et le surplus d'iceluy Mlle de Neuilly s'en est chargée... les dites parties nous ont requis de donner aux revendeurs la somme de neuf livres pour leurs gratifications... et ont toutes les dites parties avec nous signé... je certifie qu'il n'est survenu aux deniers de la présente vente aucunes oppositions. A Paris, ce 25 juin 1760. (Signé.) VARLET.

Vu, calculé et arrêté le présent procès-verbal de vente... montant à 2,066 livres, pour les droits de la quelle à raison de 3 deniers pour livres (2) il en revient à messieurs les commissaires aux ventes celle de 25 livres 16 sols, que j'ay reçu de M. Varlet l'ainé, mon confrère... Signé: Hutin... J'ay reçu de M. Varlet l'ainé, huissier priseur, la somme de 2,066 livres... ou (dont) je le décharge... A Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 1760. Signé : La Tour du Roch.

Délivré la présente expédition à Monsieur de La Tour du Roch, le 20 juillet 1760. (Signé :) VARLET ».

Une note originale volante, qui se trouvait dans la pièce, porte que parmi les articles non vendus il y avait des éventails, étuis en or, bagues, anneaux et une montre estimés dans l'inventaire 498 livres.

---

(1) Probablement ce qu'on nomma alors des *modestie*, nom qu'a gardé le petit linge de dentelle qu'une femme décolletée porte sur et même entre les seins.

(2) Soit du 11/4 pour 0,0 environ. Et dire que de nos jours l'acheteur paie entre 5 et 10 0/0 et le vendeur parfois autant!



L'estimation de l'inventaire avait donné un chiffre de 2,086 livres, auquel il convient d'ajouter 114 livres pour les articles oubliés et vendus, soit 2,200 livres. Si tous les objets avaient été vendus, on serait arrivé à une somme d'environ 2,700 livres.

L'intérêt de ce que nous venons de publier consiste à observer quels sont les objets qui ont subi ou non la hausse progressive normale. On remarquera que si la comtesse de La Tour avait 17 robes, elle possédait peu de fourrures et très peu de bijoux (deux bagues, pas de broches, pas de colliers, pas de diamants).

Je souhaite que ces documents, malgré leur sécheresse, présentent quelque intérêt à mes honorables confrères de notre Société périgourdine et surtout... comme on disait au bon vieux temps, à « mesdames leurs espouzes ».

C<sup>te</sup> DE SAINT SAUD.

